



LES AUTORITÉS PROPOSENT UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE... QUI NE SURVEILLE PAS LES CENTRALES À BITUME DE L'A69

Mardi 3 décembre, cinq membres des collectifs Sans Bitume¹ ont été reçus à la préfecture du Tarn² pour une présentation du plan de surveillance des futures centrales à bitume, comme promis lors des réunions publiques de fin 2023 et début 2024.

Les caractéristiques techniques du plan de surveillance environnementale mis au point par l'INERIS, organisme sous la tutelle de l'Etat, chargé de l'étude et de l'analyse de la qualité de l'air, ont donc été explicités. Ce plan, validé et piloté par la DREAL mais financé par ATOSCA, est, en de nombreux points, très similaire à celui mis en place par les autorités à la centrale de Terre de Bancalié. Un plan dont nous remettons en question la qualité des analyses.

En parallèle, ATOSCA a prévu quatre prélèvements passifs en sortie de cheminée pendant la durée de l'exploitation. À ce jour, le prestataire n'a d'ailleurs pas encore été sélectionné. Les collectifs soulignent l'importance de s'allouer les services d'un organisme de qualité certifié COFRAC.

Le dispositif de l'INERIS présenté est sans doute un progrès par rapport au programme de surveillance minimaliste légal habituel mais il ne répond ni aux attentes, ni à l'inquiétude des collectifs. Pour sérieux et approfondi qu'il soit, **il ne propose en effet qu'une surveillance environnementale passive**, répartie sur deux campagnes de quatre semaines chacune.

Les collectifs demandent, pour leur part, une surveillance continue des émissions des futures centrales à bitume, en temps réel et en continu pendant la durée d'exploitation, au niveau des quatre écoles proches de chacune des centrales ainsi qu'en sortie de cheminée.

Une surveillance des dépôts atmosphériques sur les végétaux a également été demandée par les collectifs dès le démarrage des centrales ; la réponse des autorités est attendue.

DREAL et préfecture ont insisté sur la nécessaire proportionnalité du dispositif, arguant que les demandes énoncées étaient trop importantes par rapport au risque minime - selon elles - présenté par ce type de centrales.

Les collectifs ne partagent en rien cet avis. D'une part, afin de rattraper le retard pris sur le chantier, il est fort à parier que l'exploitant souhaitera faire tourner les centrales bien au-delà d'un fonctionnement " normal ". D'autre part, **le plan proposé ne permettrait ni d'anticiper un dysfonctionnement ou un dépassement de seuil, lesquels ne seraient détectés qu'a posteriori** (deux semaines plus tard, dans le meilleur des cas), **ni d'y réagir suffisamment rapidement. Enfants, personnes âgées, personnes vulnérables ne seraient alors pas suffisamment protégés.**

C'est donc avec insistance que les collectifs ont réclamé l'engagement de l'Etat à intervenir rapidement en cas d'incident ou dépassement de seuil... si toutefois il était détecté à temps ! Leur inquiétude est en effet fondée sur l'absence de réaction dans maints autres exemples de dysfonctionnement de centrales à bitume : sur 30 années, on a dénombré 20 incendies, 14 rejets de matières dangereuses, 5 explosions de centrales à enrobé (cf. la base de données ARIA éditée le 5 juillet 2018 par le ministère de la transition énergétique et solidaire).

D'autres points importants n'ont pu être débattus, faute de temps (les problèmes de non-conformité de la collecte et du traitement des eaux pluviales et de l'impact sur les nappes phréatiques à Villeneuve-lès-Lavaur en particulier). Les autorités ont donc été informées que ces sujets feraient l'objet de courriers ultérieurs.

Enfin, les collectifs ont demandé à être informés des échanges contradictoires entre la DREAL et ATOSCA quant aux actions entreprises pour corriger les non conformités détectées lors de la visite d'inspection du 11/10/2024.

Ils restent ouverts au dialogue constructif et proposeront à la préfecture et à la DREAL une autre réunion au cours de laquelle - du moins l'espèrent-ils - une véritable collaboration avec les collectifs verra le jour, comme promis fin 2023. A moins que le tant attendu jugement du tribunal de Toulouse ne vienne enfin sceller le sort des centrales en même temps que celui de l'autoroute.

Pendant de nombreux mois, les collectifs ont été informés que l'ATMO, association qui fédère le réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air, composée de 18 organismes régionaux agréés par le ministère chargé de l'environnement, avait été choisie pour analyser les émissions des centrales à bitume.

Ce n'est que récemment que le choix s'est soudainement porté sur l'INERIS, choisi par ATOSCA et la DREAL, dont l'étude ne répond pas au même souci de temporalité.

L'ATMO avait par ailleurs démontré, lors de précédentes campagnes de surveillance, qu'elle était en capacité de mesurer certains polluants de manière très précise et en temps réel, polluants que l'INERIS n'est pas en mesure de contrôler en raison de la nature-même de sa démarche scientifique.

Contact presse : Peter Quince 06 61 11 63 85



¹membres représentant les 12 Collectifs Sans Bitume du Tarn et de Haute-Garonne en lutte contre les centrales à bitume de ce territoire.

²En présence de Yasser Abdoulhousen, Directeur de projet A69 à la préfecture du Tarn. Laurent Gandra-Moreno, sous-préfet de Castres. Frédéric Berly, Chef de l'unité interdépartementale Tarn-Aveyron à la DREAL. William Lefebvre, Chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières à la préfecture du Tarn. Martial Gerlinger, DG d'ATOSCA. Walter Guyonvarch, Directeur du Groupement conception et construction de l'A69 d'ATOSCA. Virginie Migné-Fouillen, Ingénieur d'études, unité " Caractérisation du milieu air " à l'INERIS, co-rédactrice du Guide de l'INERIS. Laure Assaïd, Inspectrice de l'environnement DREAL, ainsi que deux autres ingénieurs ATOSCA.

